

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 8 août 2022, à 19h30, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 2 981 365, sis au 110, rue Saint-Jacques, portant le matricule 9775 95 6490.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger aux articles 6.2.2.3.2^b, 6.1.2 et 6.3.2.3 du règlement de zonage #116 pour l'implantation de la nouvelle construction non parallèle à la rue, (sur un coin de rue), pour l'alignement des constructions et pour la hauteur supérieure à 25% des maisons voisines situées à moins de 30 mètres.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 22 juillet 2022.

France Marcotte
Greffière